PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune d'Antibes

Pièce du PLU

7F

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE
Zonage - Plan d'ensemble

Échelle : 1/5500e

PLU approuvé par DCM le 13 mai 2011

PLU révisé approuvé par DCM le 29 mars 2019

PROCÉDURES D' ÉVOLUTION DU PLU

Mise en compatibilité n°1 : 1er octobre 2021

Modification de droit commun n°1 : 15 mars 2022

Modification simplifiée n °1 : 17 février 2023

Plan dressé par le service Planification et Patrimoine - Direction Urbanisme - DGA DEAD - Ville d'Antibes

M1 RA'1 RA'3 RB' RA'2 M5 RC RA3 RB2 RA4 M2 RA2 RA1 RB1 RB2 RA5 M1 GB4 GB4a M2 GB4 M3 M1 PC PB1 PA2 PB2 PA1 GB1 M2 GC PB3 GB3 GA1 GB1 M3 GC GA1 M1 GB1 GC M2 M1 M1 M4 GB2 GB2 GA2 GA2 M1 M1

Légende

- Zonage du Site Patrimonial Remarquable

Immeubles caractéristiques :

- Catégorie 1 : immeuble classé ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques
- Catégorie 2 : immeubles de grand intérêt patrimonial
- Catégorie 2 : immeuble d'accompagnement
- ★ Bâtiment remarquable (article L.151-19 du Code de l'urbanisme)
- Front bâti
- Jardin à créer ou à protéger (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Site classé

Typologie et ambiance végétale :

- Place arborée, esplanade
- Jardins particuliers
- Parcelles agricoles
- Caractère jardiné dominant, exotisme
- La Pinède
- Pinède - Boisement épars
- Oliveraie jardinée
- Oliveraie jardinée - Boisement épars
- Chênaie
- Chênaie - Boisement épars
- Végétation spontanée du bord de mer
- Végétation spontanée du bord de mer - Boisement épars
- Rue jardinée
- Alignement d'espèces basses
- Alignement d'espèces hautes
- Mail d'arbres (cours d'école, parcelles privées)
- Alignement d'oliviers
- Alignement de pins
- La Pinède
- Alignement de palmiers
- Sujet isolé

N

Liste des arbres figurant sur la carte :

1 : Platane
2 : Pin
3 : Micocoulier
4 : Robinier faux acacia
5 : Magnolia
6 : Chêne vert
8 : Pin des Canaries
9 : Cyprès
10 : Phoenix canariensis
12 : Washingtonia
19 : Végétation exotique
20 : Bigaradier
22 : Laurier rose
23 : Pittosporum
25 : Tamaris
26 : Mûrier platane
27 : Olivier
28 : Faux-poivrier
29 : Jardin Thuret
30 : Alignement double de phoenix
31 : Palmeraie
32 : Cupressus macrocarpa
33 : Chêne blanc
34 : Eucalyptus
35 : Arbutus andrachne
36 : Pin parasol
37 : Cyprès du Cachemire

AVERTISSEMENT

"Le fond de ce plan est cadastral (source DGFiP de 2021); par convention de précision, il est rappelé en conséquence que les représentations graphiques sont figuratives."